

## TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

### **Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Reconstitution de la résilience insulaire : améliorer le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique**

#### **Objet du document :**

1. Solliciter l'approbation du *Cadre directeur pour le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique* (deuxième édition).
2. Solliciter auprès des membres leur engagement continu à utiliser le Service régional d'aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) pour faciliter le contrôle des espèces envahissantes et veiller à ce que les priorités nationales soient saisies dans le système.
3. Reconnaître que le contrôle des espèces envahissantes est un levier essentiel pour restaurer la résilience des îles et l'adaptation aux changements climatiques.
4. Solliciter auprès des Membres des directives et un appui pour élaborer des initiatives régionales en faveur de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques centrées sur les espèces envahissantes, dont de nouveaux financements pour la prévention et le contrôle de ces espèces.

#### **Contexte :**

5. Les *Directives pour le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique : une stratégie océanienne visant à gérer les ravageurs, mauvaises herbes et autres espèces envahissantes (PROE, 2009)* ont été rédigées à la demande des États et territoires insulaires océaniques du Pacifique Membres du PROE et de la Communauté du Pacifique (CPS) ; elles ont été entérinées en 2008 lors de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE et lors de la réunion des chefs de l'agriculture et de la sylviculture de la CPS la même année..
6. Ces directives sont censées aider à résoudre le sérieux problème des espèces envahissantes dans le Pacifique. Elles ont été exploitées pour recenser les lacunes géographiques et thématiques dans les capacités de contrôle des espèces envahissantes et les progrès réalisés au sein de la région du Pacifique insulaire en matière de contrôle des espèces envahissantes.
7. Les directives ont été révisées en 2021-2022 avec le concours d'un groupe focal d'experts et de deux consultations d'États et de territoires à l'échelle du Pacifique, donnant lieu à une deuxième édition actualisée.
8. La 24<sup>e</sup> Conférence du PROE en 2013 (point 9.1.1 de l'ordre du jour :) a chargé le Secrétariat d'élaborer un projet régional sur les espèces terrestres et marines

envahissantes à soumettre au FEM 6. Ce projet comprenait un service d'appui pour le contrôle des espèces envahissantes afin de renforcer le soutien régional du PROE en intensifiant l'appui technique et les conseils d'experts.

9. En 2015, une base de données de communication des directives (désormais baptisée *Pacific Invasive Species Indicators*, ou PISI) a été lancée pour suivre la réussite des Membres et de la région à mettre en œuvre les directives chaque année. L'analyse des lacunes a révélé la faiblesse du contrôle effectif des espèces envahissantes sur le terrain et a permis de dégager la priorité qui devrait être donnée à la création du service d'appui dans le cadre du projet régional sur les espèces envahissantes du FEM 6.
10. Le Service régional d'aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) a officiellement vu le jour en 2019, à l'initiative du Projet régional de lutte contre les espèces envahissantes du FEM 6. Il bénéficie désormais d'un appui conséquent du gouvernement néo-zélandais dans le cadre du projet « *Contrôle des espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique* » (MISCCAP).
11. Le PRISMSS dispose actuellement d'un portefeuille de plus de 15 millions d'USD (hors cofinancement) qui comprend des projets et des activités financés par l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial et la Nouvelle-Zélande.
12. Le projet MISCCAP, financé par le Ministère néo-zélandais du commerce et des affaires étrangères, a permis la mise en place d'un système de stockage, d'extraction et d'analyse des données relatives aux demandes des Membres relatives au PRISMSS, aux renseignements sur les pays, aux données programmatiques du PRISMSS et aux informations présentant un intérêt pour les bailleurs. L'accès aux informations et aux données du système est limité aux pays, aux responsables techniques du programme PRISMSS et à l'équipe PRISMSS du PROE. Les demandes des Membres du PROE relatives au PRISMSS sont traitées en priorité pour les bailleurs qui sollicitent le service pour un financement.
13. Le projet MISCCAP, financé par le Ministère néo-zélandais du commerce et des affaires étrangères, a également encouragé l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'intégration de la lutte contre les espèces envahissantes, qui a mis l'accent sur le rétablissement de la résilience des îles par le biais du contrôle des espèces envahissantes tout en portant une attention particulière à l'adaptation aux changements climatiques.
14. Pour favoriser la mise à l'échelle du contrôle des espèces envahissantes dans toute la région, on prévoit de recourir au PRISMSS et de concevoir des initiatives régionales d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.
15. Tous les éléments susmentionnés du programme sur les espèces envahissantes du PROE sont coordonnés et contribuent les uns aux autres, conformément à la structure et au protocole décrits dans le *Cadre directeur pour le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique*.

**Recommandation :**

16. La Conférence est invitée à :

- 1) **approuver** le *Cadre directeur pour le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique (deuxième édition)*.
- 2) **s’engager** à faire appel au PRISMSS pour contribuer au contrôle des espèces envahissantes dans les pays et veiller à ce que les priorités nationales soient consignées dans le système opérationnel du PRISMSS.
- 3) **accorder** au contrôle des espèces envahissantes sa juste place en tant qu’élément essentiel pour le rétablissement de la résilience des îles et leur adaptation aux changements climatiques.
- 4) **requérir** du Secrétariat la poursuite de la mise en place d’initiatives régionales en faveur de l’adaptation et de la résilience face aux changements climatiques centrées sur les espèces envahissantes, et **l’aider** à accomplir cette tâche.

13 juin 2023

---